

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des HAUTES-ALPES
Commune de Tallard

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 12 SEPTEMBRE 2022
N° 2022-55

L'an deux mille vingt-deux et le douze septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par courrier en date du premier septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie de Tallard – salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BOREL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 15

Absents : 6

Sont présents : MM. Jean-Michel ARNAUD, Fernand BARD, Daniel BOREL, Benjamin CORTESE, Mathieu GRUERE, Fabien MALFATTO et Mmes Angélique DARTEVELLE, Sylvie LABBÉ, Marie-Christine LAZARO, Annie LEDIEU, Nathalie MARTIN-MILLE, Martine PAUL, M. Fabien RAGE

Sont absents/excusés et ont donné pouvoir : M. Christian PAPUT et Mme Gabrielle RABOUIN, ayant respectivement donné pouvoir à M. Fernand BARD et M. Fabien MALFATTO

Sont absents/excusés : MM. Martial FERRÉ, Loïc GUIDONE et Mmes Chloé LALLEMAND, Jeanine MAMAN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Michel ARNAUD a été désigné parmi les membres du Conseil Municipal pour assurer les fonctions de secrétaire de séance ; fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Avenants aux marchés de travaux relatifs à l'opération d'aménagement de locaux communaux en vue de l'accueil d'un espace France Services, et la relocalisation de bureaux administratifs (lots n° 2 et 7) :

- Avenant n°1 au marché attribué à la société SARL SAVY CONSTRUCTION – lot n° 2 : gros oeuvre
- Avenant n°1 au marché attribué à la société SARL FABRIS CARRELAGE – lot n° 7 : revêtements sols et murs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'opération d'aménagement de locaux communaux en vue de l'accueil d'un espace France Services, et la relocalisation de bureaux administratifs. Les marchés de travaux relatifs à cette opération ont été validés par délibérations n° 2021-75 lors de la réunion du Conseil Municipal le 19 novembre 2021 (lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8), pour un montant total de 362 493,29 euros HT et n° 2021-82 lors de la réunion du Conseil Municipal le 8 décembre 2021 (lot n° 6), pour un montant de 53 401,15 euros HT, soit un montant total de 415 894,44 euros HT.

A l'occasion de l'exécution des travaux, différentes adaptations et/ou modifications ont dû être apportées au programme prévisionnel, de façon notamment à prendre en compte

divers imprévus d'ordre technique et matériel, et ainsi garantir un parfait achèvement des prestations prévues aux marchés, à savoir :

- Modifications sur le lot n° 2 (gros œuvre – SAVY CONSTRUCTION) : démolition, évacuation et rebouchage d'une tranchée technique afin de réaliser une chape par le lot carrelage, non prévue initialement ;
- Modifications sur le lot n° 7 (revêtements de sols et murs – FABRIS CARRELAGE) : modification des travaux prévus au rez : remplacement du ragréage par une chape fluide, changement du modèle d'isolant phonique et réalisation de travaux à l'étage, non prévus (chape avec isolant thermique).

Ces modifications ont une incidence financière en plus ou moins-values sur le montant initial des marchés de travaux relatifs aux lots n° 2 et 7 et doivent à ce titre faire l'objet d'un avenant N° 1 de façon notamment à permettre à la collectivité de solder l'opération sur les plans comptable et financier, soit :

N° DU LOT	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ (HT)	MONTANT DE L'AVENANT (HT)	ECART INTRODUIT PAR L'AVENANT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ (HT)
Lot n° 2	39 356,50 €	6 890,00 €	17,51 %	46 246,50 €
Lot n° 7	31 323,33 €	3 585,37 €	11,45 %	34 908,70 €

Monsieur le Maire précise qu'après passation desdits avenants, le montant total des marchés de travaux regroupant l'ensemble des prestations prévues aux huit lots sera porté de 415 894,44 euros HT à 426 369,81 euros HT, soit une augmentation globale de 2,51875 %.

Lot	Entreprise	Montant de l'offre (en € HT)
1	Entreprise TTB : désamiantage	14 428,00
2	Entreprise SAVY Construction : gros oeuvre	46 246,50
3	Entreprise CHARLES : menuiseries (PSE 1 comprise)	134 115,57
4	Entreprise MAF Rénovation : cloisons-faux plafonds	42 791,29
5	Entreprise AMPERIS : électricité	68 258,75
6	Entreprise AILLIAUD : plomberie-chauffage	53 401,15
7	Entreprise FABRIS Carrelage : revêtements de sols et murs	34 908,70
8	Entreprise SPINELLI Bâtiment : peinture (PSE 2 comprise)	32 219,85
TOTAL (€ HT)		426 369,81
TOTAL (€ TTC) TVA 20 %		511 643,77

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les projets d'avenants aux marchés de travaux relatifs aux lots n° 2 et 7, tels que ces derniers demeurent annexés à la présente délibération.

DECISION

VU la délibération n° 2021-75 du 19 novembre 2021 ;

VU la délibération n° 2021-82 du 8 décembre 2021 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance des projets d'avenants aux marchés de travaux relatifs aux lots n° 2 et 7 et après en avoir délibéré, la présente délibération est mise aux voix.

Le Conseil Municipal, par :

POUR : 15 Voix
CONTRE : 0 Voix
ABSTENTION(S) : 0 Voix

VALIDE les projets d'avenants n° 1 aux marchés de travaux relatifs à l'opération d'aménagement de locaux communaux pour l'accueil d'un espace France Services, et la relocalisation de bureaux administratifs (lots n° 2 et 7), tels qu'annexés à la présente ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature desdits avenants n° 1 et à les notifier aux entreprises attributaires ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022 de la commune.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Tallard les jours, mois et an susdits.



Le Maire,

Daniel BOREL